



AIKI-CONSEIL est engagé dans la démarche d'accessibilité de ses formations

Nous mesurons régulièrement le niveau d'accessibilité de nos formations et nous nous engageons sur des actions concrètes d'amélioration.

Nos engagements :

- Fiche accessibilité en place et opérationnelle
- L'ensemble du personnel a été formé en tant que référent handicap
- Charte et documents handicap accessibles sur le site internet

Nos axes de progrès :

- Mettre en place une organisation opérationnelle Handicap
- Mise en place d'un plan d'amélioration continue dédié à l'handicap

Des questions ?

Contactez notre référent handicap :

